

Commission adhoc chargée de rapporter sur le préavis no 7/2018

Au Conseil Général de et à
1172 Bougy-Villars

Bougy-Villars le 23 novembre 2018

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal n° 7/2018 relatif à la modification des statuts du SIDERE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Monika Senn - présidente , Félix Comby et Florent Morandi - membre ainsi que de Edyta Knudsen et Jean Barbey (commission ad hoc actuelle Joël Spuehler) - (suppléants) a reçu le mandat par le bureau du conseil d'étudier la modification des statuts du SIDERE hors préavis au printemps 2018.

Le 28 mars 2018 la Municipale Madame Myriam Gaillard Houriet a reçu Mme Senn et MM Barbey et Morandi pour des explications détaillées pour lesquelles nous la remercions. Pour rappel, le SIDERE, Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs est une association de 12 communes. La modification des statuts a été élaboré par un groupe de travail, le but étant surtout la mise à jour et la mise en conformité au règlement dédits statuts datant de 2011.

Le groupe ad hoc a pris contact avec M. Pascal Spack qui a fait partie du groupe de travail cité ci-dessus afin de lui demander des précisions et dans le but de ne pas passer à côté d'un éventuel problème.

Monsieur Spack a précisé les changements principaux qui ont été apporté à ces statuts :

- Nouveau lieu de résidence de l'association (Perroy au lieu de Rolle)
- Définition précise des cahiers des charges des diverses commissions et plus particulièrement des commissions de gestion et des finances.
- Certain montants des limites fixée au CODIR ont été adaptée par rapport aux anciens statuts.
- Adaptation des statuts au cas où la fusion de Rolle (Tartegnin, Essertines-sur-Rolle) aboutirait afin de spécifier les conditions de l'adhésion.

La commission ad hoc a décidé, après lecture détaillée des statuts et sachant qu'aucune modification ne pourra plus être apportée à ce document lors du préavis municipal, d'accepter la version proposée par le SIDERE. Cette décision a été communiquée au président du conseil, ainsi qu'à la municipale en charge et au greffe le 4 avril 2018, qui l'a transmise au CoDir.

Décision

En conclusion, la commission ad hoc recommande au Conseil Général d'accepter le préavis 7/2018 relatif à la modification des statuts du SIDERE.

Pour la Commission, Bougy-Villars le 19 novembre 2018

Monika Senn

Félix Comby

Florent Morandi

Les suppléants Edyta Knudsen et Joël Spuehler ont participé aux discussions.

Copies remises à : Antonio Sanchez, Président du Conseil Général
Liliane Meylan, Secrétaire du Conseil
Municipalité de et à Bougy-Villars (greffe@bougy-villars.ch)